



Depuis cette année, l'école Communale de Rosières que fréquente votre enfant, collabore avec le Centre PMS libre de Wavre II. Nous pouvons donc vous offrir nos services.

Si vous avez déjà eu des contacts avec le Centre PMS de Wavre III précédemment, sachez que nos deux Centres se donnent la main pour assurer le suivi de votre situation.

### Qui sommes-nous ?

Une équipe du Centre PMS libre de Wavre II, composée de **psychologues, d'infirmières et d'assistants sociaux**

### Pour qui ?

Pour les **enfants** et les **adolescents** ainsi que leurs parents et leurs enseignants, en réponse et dans le respect des demandes qui lui sont adressées.

*La législation prévoit toutefois que les parents puissent refuser à priori la guidance individuelle de leur enfant par le Centre PMS. Dans ce cas, il est nécessaire de prendre contact avec le directeur du Centre, Monsieur Tanguy Le Grelle, qui transmettra un formulaire à compléter.*

### Pour quoi ?

- Recevoir une **écoute attentive**
- Chercher à **comprendre les difficultés** (scolaires, familiales, comportementales, personnelles, relationnelles, ...)
- Identifier des **pistes de solutions** et mobiliser au mieux les ressources disponibles
- Construire un projet personnel **d'orientation**, se connaître, découvrir des filières de formation et des métiers

### Comment ?

- Sur **rendez-vous** en réponse aux demandes (par téléphone au 010 24 10 09, par mail, ...)
- Des services **gratuits**
- Des avis **consultatifs**
- En toute **indépendance**
- Dans le respect du **secret** professionnel
- En **partenariat** avec les écoles (concertations, conseils de classe, ...)

### Où ?

Au centre PMS à **Wavre** :  Rue Théophile Piat, 22 -  Rue du Moulin à Vent, 26  
 **010 24 10 09** ou dans le cadre des **permanences** à l'école

### Pour en savoir plus :

[www.pms-wavre2.be](http://www.pms-wavre2.be) [www.centrepms.be](http://www.centrepms.be) [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)

## Que se passe-t-il si vous faites appel au Centre PMS ?

### **Vous êtes un parent :**

Vous observez une difficulté chez votre enfant (au niveau de son comportement, son attitude, ses apprentissages) et vous vous posez des questions à ce sujet ?

Ou vous avez été contacté par l'enseignant de votre enfant, il vous a fait part de ses questions et de ses observations à l'école et il vous a encouragé à prendre rendez-vous avec le Centre PMS ?

Vous pouvez prendre contact avec l'équipe du Centre PMS, par téléphone ou de préférence par mail. Elle répondra à votre demande gratuitement et confidentiellement.

Une première analyse de votre demande au téléphone ou par mail sera suivie d'un rendez-vous au Centre PMS assez rapidement.

Ce premier entretien sera l'occasion de prendre connaissance de la situation, d'en faire une première analyse avec vous, d'envisager plusieurs hypothèses et d'organiser la suite des contacts si des questions restent ouvertes ou si d'autres investigations doivent être prévues (un examen ou un entretien avec votre enfant, des contacts avec un autre service, ...).

Suite à des démarches d'approfondissement, un second rendez-vous vous est proposé pour en partager avec vous les résultats. Des pistes ou des orientations sont alors construites ensemble.

Nous prévoyons avec vous toutes les communications nécessaires, avec l'école mais aussi, quand c'est nécessaire, avec un service qui pourrait prendre en charge la remédiation des difficultés.

Nous prévoyons ce qui peut être dit, dans l'intérêt de l'enfant, et qui permettrait aux personnes concernées de comprendre et d'accompagner l'enfant.

Un suivi est enfin à prévoir, pour évaluer l'évolution de l'enfant.

### **Tu es un enfant :**

Tu sens que quelque chose ne va pas bien, tu te poses des questions, tu sens que tu as besoin de parler à quelqu'un ?

Sans doute as-tu pu en parler avec tes parents ou tes enseignants.

Si ceux-ci t'ont conseillé de rencontrer une personne du Centre PMS, ils pourront t'aider à prendre contact avec nous.

Nous pourrons te rencontrer à l'école ou au Centre PMS, avec eux ou sans eux. Dans ce cas, nous ne serons pas tenus de leur communiquer ce que tu nous aurais dit. On appelle ça le secret professionnel.

Cela dit, il est souvent très utile de partager en confiance et avec notre aide les questions ou les pistes de solution à tes parents ou à tes profs.